

173 – OCTROI SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Mathis BONDAZ est un jeune Saint-Maximinois licencié du Tennis Club Saint Maximinois qui détient le statut des meilleurs joueurs régionaux de sa catégorie d'âge.

Afin d'atteindre ce niveau, il doit suivre des stages, prendre des cours particuliers et se déplacer dans les différents championnats, à ses frais.

Afin de l'aider à poursuivre son parcours de sportif de haut niveau, Monsieur le Maire propose d'octroyer à Monsieur Mathis BONDAZ une subvention exceptionnelle de 1 000,00 €.